

[Accueil](#)

[Bègles et vous](#)

[Vos démarches et services](#)

Entreprises Pages de même niveau

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 17/05/2024

Calculer les cotisations sociales pour l'embauche d'un salarié et sa rémunération à prévoir (Simulateur)

[Accéder au Simulateur](#)

Cet estimateur s'adresse aux **entreprises du secteur privé**.

Il permet d'estimer le **montant mensuel** de l'ensemble des cotisations et contributions, le coût total de la **rémunération à prévoir** lors d'une embauche et le **salaire net** après impôt qui sera **versé à l'employé**.

L'estimation prend en compte l'application, régulièrement mise à jour, des cotisations sociales, des réductions de cotisation, et de l'impôt sur le revenu au taux dit neutre.

Il s'agit d'une estimation à titre **indicatif**.

Elle ne prend pas en compte les conventions collectives, ni les aides à l'embauche.

Elle ne remplace pas l'obligation mensuelle d'émettre des fiches de paie et la déclaration sociale nominative (DSN).

- [Aides à l'embauche](#)
- [Cotisations et contributions sociales de l'employeur](#)

Informations du site

Mairie de Bègles

Horaires : Lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse : 77, rue Calixte Camelle – 33130 Bègles

Tél. : [05 56 49 88 88](tel:0556498888)